

COMMISSION DES CALENDRIERS

Commission restreinte du 22 août 2022

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

MODIFICATIONS

U14

Suite à un problème au niveau de l'alignement des calendriers entre le District et la Ligue, nous vous informons qu'une mise à jour a été faite pour que les alternances soient respectées. Cela ne modifie en rien les journées de pratique, mais l'ordre de vos rencontres a été changé.

INSCRIPTIONS

SENIORS

La Commission prend note des nouveaux engagements suivants :

- ✓ INTERFOOT 78
- ✓ POISSY AS 3
- ✓ ACHERES CS 2

La Commission affectera votre équipe sur le calendrier prochainement.

DEMANDES

SENIORS

1 - D2A : VERSAILLES 78 FC

Demande du club pour que son alternance entre sa R2 & la D2A soit respectée.

Après étude de votre demande, il s'avère que la confusion vient de la demande faite sur la plateforme des engagements. La Commission a pu trouver une solution pour répondre à vos besoins (voir ci-dessous).

2 - D3B : VELIZY ASC

Demande du club pour que son alternance entre sa D3B & la D4C soit respectée.

Après étude de votre demande, il s'avère que l'erreur venait de votre saisie sur la plateforme des engagements. La Commission a pu trouver une solution pour répondre en parti à vos besoins (voir ci-dessous).

La Commission modifie ainsi les calendriers des équipes suivantes :

- ✓ BOIS D'ARCY AS 1 (D2A) & BOIS D'ARCY AS 2 (D4C)
- ✓ VERSAILLES 78 FC 3 (D2A)
- ✓ CHESNAY 78 FC 3 (D4C)
- ✓ MESNIL ST DENIS ASL (D4C)
- ✓ VELIZY ASC (D4C)

Vos calendriers respectifs vont être mis à jour.

D4

La Commission prend connaissance des informations fournies par la CDPME, qui suggère d'éviter que certains clubs soient dans la même poule la saison prochaine.

Par conséquent, la Commission a été vigilante sur ces catégories, concernant les équipes de TRIEL AC & VAUXOISE ES puis ELANCOURT OSC & TRAPPES ES.

VETERANS

VELIZY ASC

Demande du club pour que son alternance entre sa D2 & la D4 soit respectée.

Après étude de votre demande, il s'avère que l'erreur venait de votre saisie sur la plateforme des engagements. La Commission a pu trouver une solution et inverse votre calendrier avec l'équipe de TREMBLAY SUR MAULDRE 11 en D4C

U18/U16

VELIZY ASC

Demande du club pour que son alternance entre sa U18 D2B et U16 D3C soit respectée.

Après étude de votre demande, il s'avère que l'erreur venait de votre saisie sur la plateforme des engagements. La Commission a pu trouver une solution et inverse le calendrier de votre U16 D3C avec celui du MESNIL ST DENIS AS 1 (dont l'alternance avec les U16 D3 sera ajustée en conséquence une fois les calendriers publiés).